



35, rue d'Echange - 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 (mardi et jeudi) 06.43.03.93.67 (autres jours)
Mail : snudifo35@orange.fr
Site : <http://snudifo35.fr>

Rennes, le 25 septembre 2025

A Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Education nationale d'Ille-et-Vilaine

Objet : plan « filles et maths »

Monsieur le Directeur Académique,

Des collègues nous ont fait remonter qu'on leur demandait de participer à une action de formation sur le « plan filles et maths ».

Dans la note de service, nous pouvons lire que « *ce temps de sensibilisation et de réflexion prendra la forme d'un conseil des maîtres et des maîtresses d'une durée de 2h* ». De plus, il est précisé que « *ce temps sera à prendre sur une demi-journée de la deuxième journée de pré-reentrée, conformément au calendrier scolaire.* »

S'il est indiqué dans l'arrêté du 7 décembre 2022 qui définit le calendrier scolaire : « *Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.* », ces temps s'inscrivent nécessairement dans les obligations de service des professeurs des écoles définies par le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017.

Ce décret définit notamment dans le cadre des 108 heures : 48 heures consacrées entre autres aux travaux en équipes pédagogiques et aux heures de concertations et 18h consacrées à des actions de formation continue.

Nous vous demandons de clarifier auprès des personnels sur quel temps défini dans les obligations réglementaires de service ils doivent déduire les deux heures de formation du plan « filles et maths ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
l'expression de notre parfaite considération.

Pour le SNUDI FO 35
Le secrétaire départemental
Mickaël BEZARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a heart-like shape and a dash.